



Le 29 octobre 2020



Centres d'Enseignement
des Soins d'Urgence

COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CESU CRISE SANITAIRE COVID-19

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle, ces préconisations sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Suite aux annonces du président de la république du 28 octobre et du gouvernement du 29 octobre, l'AN CESU préconise à ce jour que l'organisation des formations dans nos CESU se fasse en concertation avec les cellules de crise et les directions de nos centres hospitaliers respectifs. La situation de la pandémie et les organisations qui en découlent sont en effet différentes d'une région à une autre.

Les CESU sont les partenaires de tous les établissements de santé et médico-sociaux de leur territoire pour l'enseignement des gestes et soins d'urgence en situation normale et exceptionnelle. Ils doivent donc rester autant que possible opérationnels afin **de poursuivre la formation des soignants au cours de cette crise inédite.**

Nous suggérons, à minima, **la poursuite des formations** ayant un impact sur la diplomation de nos futurs collègues et de celles ayant un lien étroit avec la crise actuelle :

- AFGSU en formation initiale : écoles, instituts et universités
- Recyclage AFGSU niveau 1 ou 2 (avec un point SSE /REB)
- AFGSU SSE : tous les modules en particulier les annexes 10, 11 (risque REB) et l'annexe 12 : « Soins de réanimation en situation sanitaire exceptionnelle notamment épidémique ». Le conducteur de cette nouvelle annexe est disponible sur le site de l'AN CESU : <https://ancesu.fr/formation-soins-de-reanimation-en-situation-sanitaire-exceptionnelle-notamment-epidemie/>
- Toutes les formations ayant un lien avec la prise en charge du patient grave : prise en charge du patient en SAUV, prise en charge de la détresse respiratoire aigüe, formation des médecins correspondant du SAMU (MCS)

Les préconisations énoncées dans les précédents communiqués restent inchangées et sont rappelées en pages 2 et 3.

1- Conditions de formation

- La taille des groupes est adaptée aux mesures en vigueur et à la superficie des locaux de formation.
- Il est demandé en amont et en début de formation aux participants et aux formateurs présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 de ne pas se présenter en formation.
- Chaque session est débutée par une information de la part des formateurs afin de rappeler les gestes barrières et les mesures d'hygiène.
- Les règles sanitaires en vigueur qui doivent être appliquées sont :
 - Distanciation d'au moins **1m** entre chaque apprenant à chaque fois que cela est possible.
 - Port du masque **chirurgical**, renouvelé par ½ journée, tout au long de la formation.
 - Respecter une hygiène des **mains** rigoureuse. Le port systématique de gant n'est pas recommandé. Mise à disposition de point d'eau et savon et/ou de SHA dans la salle de formation
 - Ventiler correctement les locaux chaque fois que possible et au minimum 2 fois par jour.
 - Intensifier les efforts de nettoyage/désinfection des matériaux et des surfaces : nettoyage et désinfection régulière de tous les matériels utilisés et ce à plusieurs reprises pendant la formation (par des produits respectant la norme EN14476)
- Il est également fait appel à l'ingéniosité pédagogique de tous les soignants formateurs pour adapter les outils et les techniques pédagogiques afin de limiter les contacts entre apprenants lors des moments d'apprentissage de geste. Le maintien du travail avec les mêmes sous-groupes d'apprenants en utilisant le même matériel est encouragé.

2- Adaptation du contenu pédagogique

- A la prise en charge d'un patient, il est recommandé de lui mettre un masque chirurgical dès que possible.
- La recherche de la ventilation d'un patient inconscient, se fait, après libération des voies aériennes, sur la recherche de mouvements respiratoires thoraco-abdominaux, **sans approche de la tête** du soignant vers la bouche du patient.

- Un patient inconscient qui respire **doit être mis sur le côté** afin de protéger ses voies aériennes.
- Nous rappelons qu'au cours de la réanimation cardio-pulmonaire dans le domaine du privé, il est préconisé de réaliser **des compressions thoraciques seules**.
- Au cours de la réanimation cardio pulmonaire dans le cadre professionnel et afin de limiter les risques liés à la ventilation :
 - > Utiliser un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle équipé d'un filtre de protection antiviral.
 - > Afin d'assurer une étanchéité optimale du masque sur le visage, **la technique de ventilation à 2 personnes sera privilégiée**. Le soignant placé à la tête maintient le masque à 2 mains, les insufflations étant réalisées par celui qui assure les compressions thoraciques.
- Dans la séquence de l'arrêt cardiaque chez l'enfant, insister sur la particularité de la cause de l'arrêt cardiaque d'origine respiratoire et de l'importance des insufflations ; Par mesures de sécurité, la séquence de ventilation par bouche à bouche est réalisée uniquement en démonstration par le formateur.
Les apprenants ne réaliseront que les compressions thoraciques.
- En cas de risque accru d'aérosolisation (masque haute concentration, intubation...) le soignant doit porter un masque FFP2.

L'enseignement des autres séquences reste identique avec port du masque et hygiène des mains.

Enfin :

- Il est rappelé pour les AFGSU qui arrivaient à échéance des 4 ans de validité entre mars et septembre 2020, **un délai** de 6 mois après la reprise des formations en présentiel est accordé par le ministère des solidarités et de la santé pour participer à la journée de réactualisation, **soit jusqu'au 31 mars 2021**.
- Les enseignants de CESU et les formateurs AFGSU **pratiquent ce qu'ils enseignent et enseignent ce qu'ils pratiquent** : les mesures barrières mises en place en tant que soignant pour faire face à cette pandémie doivent être reprises lors de vos formations.

Toutes ces mesures peuvent être appliquées sur le territoire national, les DOM et les TOM, et restent sujettes aux recommandations et décisions prises en fonction de l'évolution de la pandémie.